



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/30
16 février 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-sixième réunion
Montréal, 2 – 6 novembre 2020
Reportée : 8 – 12 mars 2021¹

PLAN D'ACTIVITES DE LA BANQUE MONDIALE POUR 2021-2023

1. Le présent document présente le plan d'activités de la Banque mondiale pour 2021-2023² et comprend les activités prévues pour l'élimination des substances contrôlées au titre du Protocole de Montréal (substances contrôlées) au cours de la période 2021-2023, les indicateurs d'efficacité du plan d'activités et une recommandation aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le descriptif du plan d'activités de la Banque mondiale pour 2021-2023 y est joint.

Activités prévues au cours de la période 2021-2023

2. Le Tableau 1 indique, par année, le coût des activités prévues dans le plan d'activités de la Banque mondiale.

¹ A cause du coronavirus (COVID-19)

² Compte tenu des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, les commentaires du Secrétariat sur la soumission initiale du plan d'activités de la Banque mondiale pour 2021-2023 ont été traités dans le cadre de discussions bilatérales et de nombreux échanges de messages électroniques. Tous les problèmes ont été résolus de manière satisfaisante.

Tableau 1. Affectation des ressources dans le plan d'activités de la Banque mondiale soumis pour 2021–2023 (en milliers de \$US)*

Description	2021	2022	2023	Total (2021-2023)	Total après 2023
Activités liées aux HCFC					
Plans approuvés de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)	12 255	4 888	8 484	25 627	11 697
Préparation de projets de production de HCFC - phase I	128	0	0	128	0
Production de HCFC - phase I	1 070	2 140	2 140	5 350	0
Production de HCFC – phase II	0	23 232	0	23 232	23 232
Élaboration de PGEH - phase III	268	214	0	482	0
Activités liées aux HCFC – total partiel	13 721	30 474	10 624	54 819	34 929
Activités liées aux HFC					
Préparation de l'élimination des HFC	535	0	0	535	0
Activités liées aux HFC – total partiel	535	0	0	535	0
Activités normalisées					
Coûts de base	1 747	1 759	1 772	5 278	0
Renforcement des institutions	677	0	677	1 353	475
Activités normalisées - total partiel	2 424	1 759	2 448	6 631	475
Total	16 680	32 233	13 072	61 985	35 404

*Y compris les coûts d'appui d'agence, s'il y a lieu.

Observations du Secrétariat

Production de HCFC - préparation de projets et phase I

3. Au total, 128 400 \$US sont alloués à la préparation de projets pour la période de 2021 à 2023 et 5,35 millions de \$US sont alloués à la phase I du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEH) pour l'Inde. Une demande d'audit technique du secteur de la production en Inde a été soumise et sera examinée par le Sous-groupe sur le secteur de la production, en marge de la 86^e réunion.

Production de HCFC – phase II

4. Au total, 46,46 millions de \$US sont alloués au PGEH de la Chine, soit 23,23 millions pour 2021-2023 et 23,23 millions pour après 2023. Ces valeurs correspondent au projet d'Accord soumis à la 86^e réunion.

5. À sa 81^e réunion, le Comité exécutif a approuvé entre autres, à titre exceptionnel, un montant de 24,29 millions de \$US (coûts d'appui d'agence compris) pour le PGEH de la Chine, en notant que ce montant serait déduit du financement de la phase II.³

6. La demande de financement portant sur la phase II du PGEH de la Chine a été soumise une nouvelle fois à la 86^e réunion, conformément à la décision 84/69 (b).

³ Décision 81/71(b) et (c)

Phase III du PGEH - Préparation de projets

7. Le plan d'activités 2021-2023 alloue 481 500 \$US au total à la préparation de projets en lien avec la phase II des PGEH pour les pays pour lesquels la phase II a été approuvée et dont les cibles de réduction se situent en-deçà des objectifs de conformité de 2025 (décision 84/46 (e)).

Activités relatives aux HFC

8. Le plan d'activités 2021-2023 alloue 535 000 \$US au total à des activités de préparation de projets d'élimination des HFC⁴ dans deux pays (Thaïlande et Viet Nam). Le Viet Nam est le seul de ces deux pays à avoir ratifié l'Amendement de Kigali ; de son côté, le Gouvernement de la Thaïlande a dûment remis une lettre indiquant son intention de faire de son mieux pour ratifier lui aussi l'Amendement de Kigali.

Coûts de base

9. Les coûts de base⁵ devraient augmenter de 0,7 pour cent par an, comme convenu.

Modifications proposées par le Secrétariat

10. Les modifications à apporter au plan d'activités de la Banque mondiale pour 2021-2023 étaient fondées sur des décisions pertinentes du Comité exécutif. D'autres modifications pourraient se révéler nécessaires jusqu'à ce que les Parties prennent une décision quant au niveau de la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023.⁶ En examinant le Plan d'activités révisé de la Banque mondiale pour 2021-2023, le Secrétariat a constaté que les modifications ci-après n'ont pas été apportées :

⁴ Un financement pourrait être accordé pour la préparation de plans nationaux de mise en œuvre afin de respecter les premières obligations de réduction dans le cadre de la réduction progressive cinq ans avant ces obligations, au plus tôt, à la suite de la ratification de l'Amendement de Kigali par le pays et conformément aux lignes directrices qui seront approuvées (décision 79/46 b) iii)). En outre, la décision 84/46 (f) a autorisé l'inclusion des activités de préparation de la réduction progressive des HFC dans les pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Kigali, mais qui ont remis une lettre précisant l'intention du gouvernement de faire de son mieux pour ratifier l'Amendement de Kigali.

⁵ Le coût unitaire de base de la Banque mondiale pour 2021 a été approuvé lors du processus d'approbation intersessions de la 86^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/37).

⁶ En l'absence de décision des Parties sur le niveau de la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023 et à la lumière de la décision XXXII/1, on a estimé que le budget indicatif pour l'allocation des ressources du plan d'activités pour 2021-2023 serait au même niveau que la reconstitution de la période triennale 2018-2020. Cette question est abordée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/25.

Tableau 2. Modifications apportées au Plan d'activités de la Banque mondiale pour 2021-2023 (en milliers de \$US)

Modification	2021-2023	Après 2023
Les valeurs du PGEH doivent refléter les montants réels approuvés en vertu des accords	(30)	0
Préparation de projet (PRP) pour la phase III des PGEH, conformément à la décision 71/42	(55)	0
PRP pour l'élimination des HFC, conformément à la décision 56/16(c)	(173)	0
Les chiffres relatifs aux activités de renforcement des institutions pour après 2023 ont été supprimés	0	(475)

11. Le Tableau 3 présente les résultats des modifications proposées par le Secrétariat au Plan d'activités de la Banque mondiale pour 2021-2023, qui ont également été abordées dans le cadre du plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral pour 2021-2023.⁷

Tableau 3. Affectation des ressources dans le plan d'activités modifié de la Banque mondiale pour 2021-2023 (en milliers de \$US)*

Description	2021	2022	2023	Total (2021-2023)	Total après 2023
Activités liées aux HCFC					
PGEH approuvés	12 225	4 888	8 484	25 597	11 697
PRP pour la production de HCFC - phase I	128	0	0	128	0
Production de HCFC - phase I	1 070	2 140	2 140	5 350	0
Production de HCFC - phase II	0	23 232	0	23 232	23 232
Élaboration de PGEH - phase III	213	214	0	427	0
Activités liées aux HCFC – total partiel	13 636	30 474	10 624	54 734	34 929
Activités liées aux HFC					
Préparation de l'élimination des HFC	362	0	0	362	0
Activités liées aux HFC – total partiel	362	0	0	362	0
Activités normalisées					
Coûts de base	1 747	1 759	1 772	5 278	0
Renforcement des institutions	677		677	1 353	0
Activités normalisées - total partiel	2 424	1 759	2 448	6 631	0
Total	16 422	32 233	13 072	61 728	34 929

*Y compris les coûts d'appui d'agence, s'il y a lieu.

Indicateurs d'efficacité

12. Conformément à la décision 71/28, la Banque mondiale a inclus des indicateurs d'efficacité dans le descriptif de son plan d'activités. Le Secrétariat a informé la Banque mondiale des objectifs figurant au tableau 4.

⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/25

Tableau 4. Indicateurs d'efficacité de la Banque mondiale pour 2021

Type d'indicateur	Titre abrégé	Calcul	Objectif 2021
Planification -- Approbation	Tranches approuvées	Nombre de tranches approuvées par rapport au nombre de tranches prévu*	6
Planification -- Approbation	Projets/activités approuvés	Nombre de projets/activités approuvés par rapport au nombre prévu (y compris les activités de préparation de projet)**	8
Mise en œuvre	Fonds décaissés	Selon l'estimation de décaissement figurant dans le rapport périodique	18 159 693 \$ US
Mise en œuvre	Élimination des SAO	Élimination des SAO permise par la tranche, au moment de l'approbation de la tranche suivante, par rapport aux prévisions des plans d'activités	722,42 tonnes PAO
Mise en œuvre	Achèvement de projet au niveau des activités	Achèvement de projets par rapport aux projets prévus dans les rapports périodiques pour toutes les activités (mise à part la préparation de projet)	5
Administratif	Rapidité de la clôture financière	Mesure dans laquelle les projets sont clos, sur le plan financier, 12 mois après leur achèvement	90%
Administratif	Présentation en temps voulu des rapports d'achèvement de projet	Présentation en temps voulu des rapports d'achèvement de projet, en fonction de ce qui était convenu	En temps voulu (13)
Administratif	Soumission de rapports périodiques en temps voulu	Soumission en temps voulu de rapports périodiques, de plans d'activités et de réponses, sauf accord contraire	En temps voulu

*La cible d'une agence sera réduite si elle est incapable de présenter une tranche à cause d'une autre agence de coopération ou de l'agence principale, si cette agence y consent.

**Les activités de préparation de projet ne doivent pas être évaluées si le Comité exécutif n'a pas pris de décision concernant leur financement.

RECOMMANDATION

13. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du plan d'activités de la Banque mondiale pour 2021-2023, figurant dans le document PNUE/OzL.Pro/ExCom/86/30 ; et
- (b) Approuver les indicateurs d'efficacité de la Banque mondiale figurant au Tableau 4 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/30.